

Saint Martial d'Albarède

S e n t M a r ç a u d ' A u b a r e d a

2019

.....

Bulletin Municipal



Sommaire

Le Mot du Maire.....	3
Informations Municipales.....	4
Permanences.....	5
Centre Départemental de Santé - Happy Habitat - Permanences CIRFA.....	6
Cambriolages et Démarchages - Débardages et Elagages.....	7
Démographie.....	8
Recensement de la population.....	9
Commémorations.....	10
Frelons Asiatiques - Zéro Pesticides.....	11
SMCTOM (<i>Gazette du tri sélectif</i>).....	12 à 18
Déchetterie - Brûlage.....	19
SIAEP 24.....	20
Concours des Maisons Fleuries.....	21
Diplôme - Photo Rétro.....	22
Noël 2018 - Repas des Aînés.....	23
Fête des Voisins.....	24
Pétanque - Feu de St Jean et Repas Choucroute.....	25
Los Embarbelats (<i>Francis A. Boddart</i>).....	26 et 27
Prieurs de St Martial (<i>Francis A. Boddart</i>).....	28
Famille Guilhem.....	29
Calendrier 2020.....	30
Per fa fugui lo bilo.....	31



Chers amis,



A l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi de présenter, aux anciens Albarédiens ainsi qu'à tous les nouveaux habitants arrivés en 2019, mes meilleurs vœux pour 2020



Nous voici arrivés au terme de notre mandat. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée au cours des 12 années écoulées. Avec l'équipe municipale, j'ai toujours essayé de faire le maximum pour St Martial et de tenir nos engagements. Bien sûr il est toujours possible de faire plus et mieux, mais ce n'est pas si facile. Vous savez peut être déjà que je ne solliciterai pas un nouveau mandat.

Ce n'est un secret pour personne de dire que je reste très attaché à notre identité communale sous sa forme actuelle. Je n'étais et ne suis toujours pas favorable à la création d'une commune nouvelle (regroupement de communes). C'est la perte de notre autonomie et de notre pouvoir de décision. C'est aussi un alignement et une augmentation de la charge fiscale.

Je me permets de faire une comparaison toute simple : dans votre ménage, votre foyer, votre commerce ou votre exploitation, vous n'accepteriez pas que ce soit votre voisin ou un groupe de voisins qui décide à votre place de l'utilisation de votre argent pour vous ou pour d'autres.

Une commune est ce que sa municipalité en fait : aucune loi n'oblige les communes à se regrouper. Il y a là un sérieux sujet de réflexion.

Le calendrier électoral fait que vous ne trouverez pas dans ce bulletin de compte-rendu des réalisations de l'année et de celles à venir, mais est-il besoin de les rappeler ?

Grâce à l'implication, la compétence du personnel communal et l'aide précieuse de la communauté de communes, nous avons pu, malgré quelques difficultés et beaucoup de travail, mener à bien un certain nombre de projets. Leurs réalisations vous ont, je l'espère, apporté satisfaction.

Merci à nos associations et aux bénévoles qui animent tout au long de l'année notre vie locale.

2020 sera l'année du recensement. Début janvier, vous aurez la visite de l'agent recenseur. Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil. Je suis convaincu que les chiffres feront apparaître une hausse du nombre d'habitants.

A présent, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour nos concitoyens qui nous ont quittés et qui laissent un grand vide.

Au nom de l'équipe municipale, je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit pour vous et tous ceux qui vous sont chers, une année de bonheur, de santé et de prospérité.

Cordialement

Michel Dupuy

Nous venons d'apprendre la démission de notre Maire M. Michel DUPUY pour des raisons de santé. Elle sera effective dès son acceptation par M. le Préfet qui a 2 mois pour la valider. Il n'y aura pas de nouvelles élections avant celles du 15 mars 2020. C'est son premier adjoint, M. Francis CIPIERRE qui assurera son remplacement jusqu'à cette date.

Toute l'équipe Municipale tient à remercier Michel pour son dévouement sans faille tout au long de ses 2 mandats de Maire et lui souhaite de tout coeur de retrouver une meilleure santé afin de profiter de ses passions.

Bonne retraite Michel et encore Merci au nom de tous.

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi et Jeudi 13h30 à 16h30
Mercredi 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Vendredi 8h à 12h
Téléphone : 05.53.62.48.11
Fax : 05.53.62.17.45



Adresse email : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.saintmartialdalbarede.com/>

Marie-Rose DUPUY, Rédacteur, se tient à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller dans vos démarches administratives. N'hésitez pas à la contacter !

EN CAS D'URGENCE : Francis CIPIERRE 1er Adjoint Tél. : 05.53.62.95.44
Michel LEYMARIE 2ème Adjoint Tél. : 05.53.62.56.23
Françoise VOUTERS 3ème Adjoint Tél. : 05.53.62.48.59

Agence Postale

Vous y retrouvez une grande partie des opérations financières de la poste :

Madame Virginie PICHARDIE,
gérante de l'agence Postale
Communale
de St Martial d'Albarède

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi
de 13h30 à 16h30

Tél.: 05 53 62 41 85

- Livret A, CCP, versements et retrait (retrait jusqu'à 350€)

En plus des services traditionnels :

- Courrier, Recommandé, Timbres courants
- Timbres de collection, de naissance, de mariage (sur commande)
- Colissimo France et Etranger

Pendant la fermeture de l'agence, la boîte aux lettres est relevée du lundi au samedi avant 12h.

En relation directe avec le bureau central d'Excideuil, Virginie peut vous prendre un rendez-vous rapide avec un conseiller financier ou un

spécialiste en patrimoine.

Un espace de parking handicapé est aménagé tout proche de l'agence pour en faciliter l'accès.

N'hésitez pas à venir lui rendre visite !

RAPPEL

Afin de faciliter l'acheminement du courrier ou des livraisons, il est indispensable de porter à la connaissance des organismes et des personnes susceptibles de vous écrire ou de vous livrer, vos compléments d'adresse.

L'ADRESSAGE EST EN COURS DE VALIDATION POUR TOUS LES LIEUX DITS DE LA COMMUNE

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

HABITANTS - RESIDENCES SECONDAIRES				
Journée		Week-end		Caution
Forfait	Cuisine / Vaisselle	Forfait	Cuisine / Vaisselle	
130 €	50 €	170 €	80 €	300 €
180 €		250 €		
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
90 €		125 €		300 €
1 location gratuite / an Gratuit pour associations à but non lucratif (hors frais d'entretien et d'énergie forfait de 50 €)				

HORS COMMUNE				
Journée		Week-end		Caution
Forfait	Cuisine / Vaisselle	Forfait	Cuisine / Vaisselle	
200 €	85 €	300 €	85 €	400 €
285 €		385 €		
ASSOCIATIONS				
150 €		200 €		400 €
GRATUIT pour : Pompiers, don du sang, FNACA, Secouriste				

Cas particuliers / associations hors commune

Une location gratuite/an, hors frais d'entretien et d'énergie d'un forfait de 50€, peut être accordée aux associations des communes voisines du fait d'une fermeture administrative ou pour travaux de la salle des fêtes de la commune de résidence.

Par ailleurs, une même location gratuite/an, hors week end et hors frais d'entretien et d'énergie forfait de 50€, peut également être accordée aux partis politiques lors d'une période électorale.

Une ATTESTATION "RESPONSABI-

LITE CIVILE" et le PAIEMENT sont exigés au moment de la remise des clefs.

Un état des lieux est établi au début et à la fin de la location lors de la remise des clefs.

A l'issue de la location, la caution sera rendue au preneur si, après vérification par la Municipalité, l'excellente condition des biens loués est reconnue, conformément au contrat signé. Elle sera conservée de plein droit, dans le cas contraire.

CENTRE HOSPITALIER D'EXCIDEUIL :

Consultation Ophtalmologie : 1er jeudi de chaque mois sur RDV au 05 53 62 25 07 de 9h à 16h30

Consultation Dermatologie : sur RDV au 05 53 62 25 00

Consultation Urologie : dernier jeudi de chaque mois sur RDV au 05 53 62 25 07 de 9h à 16h30

Avenue André Audy (ancienne gendarmerie) :

Assistance Sociale : mardi et jeudi de 9h30 à 12h sur RDV

Consultation des Nourissons : 2è et 4è vendredi matin du mois sur RDV

Entre Deux : lieu d'éveil et d'échanges mardi de 9h30 à 12h (sauf vacances scolaires)

Mission Locale Haut Périgord : 1er, 2è et 4è jeudi de chaque mois 05 53 52 59 91

Consultations Médecine Générale : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h.

Tél. : 05 53 02 06 00

MAIRIE D'EXCIDEUIL : 05 53 55 31 05

CPAM (Régime Général) : Le Mardi de 14h à 16h.

AIDE SOCIALE : Mme Annie SEDAN à la Mairie d'Excideuil, sur RDV.

ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) : Tous les 4è jeudi du mois à la mairie d'Excideuil de 9h à 12h30. Tél : 05 53 09 89 89

CONCILIATEUR : Le 1er et 3è jeudi de chaque mois de 14h à 16h sur RDV. - 16 avenue Eugène Leroy à Excideuil

COMITE REGIONAL DE DEVELOPEMENT AGRICOLE PERIGORD LIMOUSIN :

Tous les jeudis matin. Tél : 05 53 62 47 02 - Place Roger Célérier à Excideuil

BOUTIQUE SOLIDAIRE "ASSOCIATION PHOENIX" :

Tous les 1er jeudi du mois de 11h à 13h et de 13h30 à 15h -10 avenue du docteur Tocheport à Excideuil

MSA Retraite Agricole :Tous les jeudis de 14h à 16h30 sur RDV au 0 811 65 65 66 - 8, avenue du docteur Tocheport à Excideuil.

FNACA : Tous les 1er jeudis de chaque mois - Place Roger Célérier à Excideuil.

Services aux familles :

Accueil Périscolaire (matin et soir) : 05 53 52 21 60

Cabinets d'Infirmières : 05 53 62 45 89 (place Chavoix) ou au 05 53 62 43 82 (rue des Cendres) ou au 05 53 52 24 18 (rue Gambetta)

Centre de Loisirs : mercredi et vacances scolaires - Tél. : 06 22 41 26 72 ou 05 53 52 21 60

Portage de repas : 05 53 62 25 01 ou 05 53 62 25 17

Relais Assistance Maternelle : 05 53 52 34 85 ou 06 27 52 05 54

RETRAITE SECURITE SOCIALE : à THIVIERS 3960 sur RDV - 35 rue Jean Jaurès.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI de Thiviers : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Tél : 05 53 52 27 64 Fax : 05 53 55 04 45 - Email : eeethiviers@free.fr

E.E.E. Maison des services Bd Henri Saumande 24800 Thiviers

BRIGADES DE GENDARMERIE Tél.: 05.53.55.38.90

Nouveaux horaires d'ouverture des brigades de la COB de SAVIGNAC LES EGLISES

En cas d'urgences, composez le 17

St MARTIAL D'ALBAREDE

36 avenue de La Résistance

05.53.55.38.90

SAVIGNAC LES EGLISES

39 avenue Sylvain Bordas

05.53.05.52.85

JOURS

Lundi		8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Mardi		8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Mercredi	14h00 - 18h00	8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Jeudi		8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Vendredi		8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Samedi	8h30 - 12h00	8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Dimanche		9h00 - 12h00

Centre Départemental de Santé



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE



Le Centre Départemental de Santé assure à Excideuil, des consultations de médecine générale **le lundi, mardi, mercredi et vendredi** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h et **le samedi** de 9h à 12h
Téléphone : 05 53 02 06 00



24 rue André Audy
à Excideuil
Possibilité de parking
sur place

Happy Habitat



Happy Habitat est une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de Revitalisation Rurale d'une durée de 3 ans, lancée par les Communautés de communes Périgord Limousin et Isle Loue Auvézère en Périgord.

Concrètement, il s'agit :

- D'attribuer des subventions directes aux habitants pour leur permettre de rénover leur logement (aides aux travaux).
- De prodiguer des conseils gratuits pour le financement global des travaux, des conseils techniques neutres et un accompagnement administratif aux démarches.

L'équipe d'Happy Habitat est disponible :



05.33.12.01.17



<https://happyhabitat.fr/>



Happy Habitat

Permanences CIRFA

ARMÉE DE TERRE
PÉRIGUEUX
6, rue du 34^{ème} d'Artillerie ; Quartier Daumesnil 24000 Périgueux
05 53 02 82 75 ou 05 53 02 82 79
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Au centre E. Leclerc de Trélassac les 2^{èmes} mercredis de chaque mois de 14h à 17h

BERGERAC
Au Bureau Informations Jeunesse, place Doublet 24100 Bergerac
Tous les mercredis de 10h à 11h45 (possibilités l'après-midi sur rendez-vous uniquement)

TERRASSON
A l'Espace Economie Emploi
58, av Jean Jaurès 24120 Terrasson-Lavilledieu
Tous les 3^{èmes} mercredis de chaque mois de 14h à 15h30

NONTRON
A la mission locale (au rez de chaussée), place Paul Bert 24300 Nontron
Tous les 4^{èmes} mercredis de chaque mois de 14h à 15h30

THIVIERS
A la Maison des Services, Espace Economie/Emploi, rue Henri Saumande
Tous les 3^{èmes} jeudis de chaque mois de 14h à 15h30

ARMÉE DE L'AIR
(Sur rendez-vous)
50, rue des trois conils 33000 Bordeaux
05 57 53 60 23 et 05 57 53 60 26
1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois au B.I.J de Bergerac de 10h à 11h45
1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois au C.I.R.F.A de PERIGUEUX de 13h30 à 16h

MARINE NATIONALE
(Sur rendez-vous)
50, rue des trois conils 33000 Bordeaux
05 57 53 60 23 et 05 57 53 60 29
2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois au C.I.R.F.A de PERIGUEUX de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois au B.I.J de Bergerac de 10h à 12h
2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois au C.I.R.F.A de PERIGUEUX de 14h à 16h

LÉGION ÉTRANGÈRE
(Sur rendez-vous)
260, rue Pelleport 33000 Bordeaux
05 56 92 99 64 et 06 74 89 70 42
Sur rendez-vous au C.I.R.F.A de Périgueux



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !

LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



Démarchage à domicile : Ce qu'il faut savoir

Le démarcheur est tenu avant la souscription du contrat de vous informer. (caractéristiques du service ou du bien proposé, son prix, le délai de livraison, l'identité du démarcheur et de son entreprise, le délai de rétractation...)

En cas d'accord, le professionnel est tenu de vous remettre un contrat daté et signé accompagné d'un formulaire de rétractation.

Le délai de paiement

Le professionnel ne peut exiger suite à un démarchage à domicile aucun paiement de la part du consommateur avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat.

Le droit de rétractation

Le consommateur dispose de 14 jours à compter de la conclusion du contrat de vente conclu suite à un démarchage à domicile pour exercer son droit de rétractation.

Le non respect de ces obligations est constitutif d'infractions pénales.

En cas de doute sur l'intention du démarcheur ou sur sa qualité :

- ne pas le laisser entrer dans votre domicile
- relever les éléments d'identité qu'il a pu vous communiquer
- relever les éléments d'identification de son véhicule (marque, immatriculation, couleur...)
- contacter la gendarmerie en composant le 17

Méfiez vous :

- des démarcheurs venant au nom d'entreprises renommées (EDF, etc..) ou de la mairie. Vérifiez cette information en contactant l'entreprise concernée.
- n'hésitez pas à comparer les tarifs en faisant faire un devis par un second professionnel de votre choix.
- refuser tout accord avec un démarcheur ne respectant pas les obligations indiquées ci dessus.

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vos droits/F23224>

Rappel : Arrêté Débardages - Elagages

Article 1 : La circulation des véhicules de débardage de bois est formellement interdite sur les voies communales et les chemins ruraux du **1er novembre au 30 avril inclus**.

Article 2 : A compter du 1er janvier 2016, toutes les opérations de débardage de bois sur la commune de St-Martial d'Albarède, devront faire l'objet d'une **demande préalable** à l'aide de l'imprimé à retirer en Mairie et à déposer au moins 15 jours avant la date du chantier. Cette autorisation sera soumise à autorisation du Maire.

Article 3 : Un état des lieux sera effectué avant et après le débardage.

Article 4 : En cas de dégradations constatées à l'issue du chantier, l'entreprise qui aura effectué les travaux ou le particulier seront tenus pour responsable des dommages occasionnés et devront procéder immédiatement à la **remise en état des lieux**.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de St-Martial d'Albarède.

Article 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de St-Martial d'Albarède, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En bordure des voies communales et communautaires, des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois (le cas échéant).

Ces arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

6 Naissances : toutes nos félicitations aux heureux parents des nouveaux-nés.

Olyveur DESCAMPS, né le 19 Mars à Périgueux, fils de Dylan DESCAMPS et Pauline GUILLOUT, domiciliés « Le Bourg ».

Sacha GIBAUD, né le 11 Mai à Périgueux, fils de Benoît et Camille GIBAUD, domicilié « Le Maine »

Axelle DUBREUIL, née le 07 Juillet à Périgueux, fille de Pascale DUBREUIL et Aurélie CHAMINADE, domiciliés « Le Chatenet »

Noé REBEYROL, né le 20 Juillet à Périgueux, fils de Julien et Marlène REBEYROL, domiciliés « Le Grand Vignaud ».

Arthur BONIS, né le 24 Septembre à Périgueux, fils de Cyril BONIS et Alice REJOU, domiciliés « Veyriéras ».

Arthur ROUBINET, né le 28 Septembre à Périgueux, fils de Romain ROUBINET et Christel BOSSY, domicilié « Le Grand Vignaud ».

1 Mariage : tous nos voeux de bonheurs aux nouveaux mariés.

Le 17 Août, **Sébastien MAURY et Laetitia BOYER**, « Vieilleignes »



8 Décès : toutes nos sincères condoléances aux familles attristées.

Le 25 Janvier, **M. Pascal ROGER**, âgé de 63 ans, domicilié « La Reymondie ».

Le 16 Mars, **M. Michel SERGENT**, âgé de 73 ans, domicilié « Aiguemortes ».

Le 19 Mars, **M. Marcel DEBROUWER**, âgé de 101 ans, domicilié « La Rebière ».

Le 20 Mai, **M. René FOUCAUD**, âgé de 92 ans, domicilié « Le Javelot ».

Le 14 Juin, **M. Jean CHABOY**, âgé de 90 ans, domicilié « La Rebière ».

Le 18 Juin, **Mme Marie GILIS**, âgée de 49 ans, domiciliée « Le Prunier ».

Le 29 Juin **M. Gérard LARGAUD**, âgé de 72 ans, domicilié « Vieilleignes ».

Le 19 Août, **M. René BUISSON**, âgé de 80 ans, domicilié « LE Bourg ».

Les nouveaux Martialbariens : bienvenue aux nouveaux arrivants.

LE BOURG : **M. et Mme NEILL** (Résidence Secondaire)

Mme LE MOIGNE Corinne

VIEILLE VIGNE : **M. EBRARD Gérard**

LES FARGES : **Mme ROUGIER Denise**

M. DELANAY Prian et Mme BOGGS Anne

LE COMBILLOU : **M. et Mme DEVILLIER Jean-Luc**

LES PERRIERES : **M. PIROT Freddy et Mme LAMBERT Jeannine**

LE JAVELOT : **M. et Mme BRIOT André**

LA GONDIE : **M. et Mme MARCHIVE Christophe et leurs enfants**

Du 16 janvier au 15 février, recensement de la population.

Un agent recenseur passera pendant cette période.

Merci de lui réserver bon accueil.

Pour ceux qui le peuvent, privilégiez votre recensement par internet.

Ci-contre, copie de la carte de l'agent recenseur (**Didier CLUZEAU**) qui prendra contact avec vous.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. **CLUZEAU Didier** a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2020.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

26 NOV. 2019

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,
Michel Dupuy



RECENSEMENT

de la population 2020

**Répondez sur internet,
c'est encore plus simple**

le-recensement-et-moi.fr

Du 16 janvier au 15 février 2020



**DES CHIFFRES AUJOUR'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN**



Insee & votre commune

28 Juin 2019



Cette année encore, les stèles des Banchereaux, de Coulaures, de la Rebière et du cimetière de St Martial ont été honorées en présence des portedrapeaux et des élus des communes d'Excideuil, Coulaures et St Martial d'Albarède.

Stèle de Pierre Laussinotte aux Banchereaux



11 Novembre 2019



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

En hommage aux enfants de la commune morts pour la patrie.



La cérémonie s'est déroulée devant une nombreuse assistance malgré le temps maussade.

Pour clôturer la matinée, un vin d'honneur ou un café était offert par la municipalité au multiple rural "Le Grillon".

Merci à tous pour votre présence.

Dépot de gerbe au monument aux morts et discours de Michel DUPUY et Francis CIPIERRE.

Frelons asiatiques

Recensement nids frelons asiatiques 2019 - 2020

Limite de la campagne : 15 février 2020

GDSA 24

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE
DE LA DORDOGNE

CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2019 - 2020



Contact : gdsadordogne@gmail.com

Téléchargement formulaire : <https://framaforms.org/recencement-nids-frelons-asiatiques-2019-2020-1543846836>

Zéro Pesticides

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

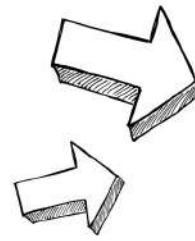
Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com



* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

**ET SI, DANS UN AVENIR PROCHE, NOUS
NE PRODUISONS PLUS DE DECHETS ?**

Objectif ?



**Zéro
Déchet**



Et si, dans un avenir proche, nous ne produisons plus de déchet ?

Quel beau défi se serait, que de répondre favorablement à cette question, autant pour notre santé que pour l'héritage laissé aux générations futures.

Cet enjeu est présent dans l'Hexagone depuis que la loi d'août 2015 sur « la transition énergétique et pour la croissance verte », a été votée et appliquée.

Les déchets sont encore bien souvent un sujet délicat voir tabou. On ne se préoccupe que peu de leur devenir, de qui les collecte, de leur parcours de vie, alors que nous en produisons tous et que la santé publique dépend de leur bonne gestion. A titre d'exemple, je ne citerai que la teneur en plastique de plus en plus élevée dans les produits de la mer ! Comment est-ce possible ? Et bien, les causes sont nombreuses, les responsables tout autant.

Prenons un déchet plastique, négligemment oublié quelque part, ou inconsciemment jeté par la fenêtre d'un véhicule. Ce plastique va, dirigé par les forces du vent, jusqu'à atterrir dans un cours d'eau, une rivière pour inévitablement finir dans les océans et mers du globe. Un second voyage attend ce plastique, celui bercé par les vents bien sûr, mais aussi par les courants marins. L'eau, le sel et le vent vont commencer à l'user, le déchiqueter, jusqu'à ce qu'il soit inhalable ou avalable par un poisson, qui va tenter de le digérer. Ce même plastique, digéré par l'organisme du poisson, se retrouve donc dans tous ses organes, sa chair, jusqu'à finir dans nos assiettes.

Ces infimes particules de plastiques, décomposables presque à l'infini se retrouvent inévitablement dans nos organismes, organes et glandes hormonales. Aujourd'hui, l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît ses effets néfastes sur la santé animale et humaine, notamment en tant que perturbateurs endocriniens.

Il est récurrent d'entendre que les industriels ont peu de scrupule de proposer encore autant de plastique aux consommateurs. Néanmoins, personne ne force les consommateurs à consommer tel ou tel produit. Il en va d'un choix de consommation, qui fait appel à notre liberté et notre sens des responsabilités.

Si l'on est libre de choisir, pourquoi ne pas choisir de consommer moins de plastique et de maîtriser sa destination finale en adoptant les bons gestes de tri ?

Car si nous ne voulons plus que ces désastres sanitaires et écologiques persistent, il suffit peut-être de ne plus le cautionner en arrêtant ou en diminuant leur utilisation. La demande créant l'offre, demandons plus de sobriété et de respect pour notre santé, qui dépend directement de l'environnement qui nous entoure.

Chaque geste compte ! Si, par nos habitudes de consommation, nous réussissons à enfouir 120 000T de déchets par an en Dordogne, alors ensemble nous pouvons les réduire de moitié et ainsi atteindre les objectifs fixés par la loi « pour la transition énergétique et pour la croissance verte ».

Le département de la Dordogne a choisi de s'impliquer et déploie la Redevance Incitative comme outil permettant d'atteindre les objectifs dictés par cette loi. Car nous ne pouvons décemment plus attendre que cela vienne des industriels ni de la simple volonté du quidam, il s'agit, presque simplement, d'un effort de chaque citoyen. Un effort qui consiste à prendre ses responsabilités, comme nous le faisons lorsque nous conduisons, lorsque nous éduquons nos enfants, nous devons être capable de maîtriser sa production et le devenir de ses déchets. Cette tâche ne revient à personne d'autre.

Le SMCTOM du secteur de Thiviers, s'emploie à la mise en place de la Redevance Incitative, afin que vous puissiez, Périgourdins, être fier de vivre dans ce département qui prend l'ambitieux pari de réussir à relever ce défi, pour un avenir pérenne et vertueux.

Le Président, Mr Philippe Rousseau

5 ACTIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

L'impact des humains sur notre planète est chaque jour plus important et destructeur... L'évolution de nos modes de vie a une forte incidence sur nos comportements et donc sur la quantité de déchets produits chaque jour en France. Chaque choix de consommation implique ses responsabilités face aux déchets générés et leur devenir.

LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES A DOUBLÉ EN 40 ANS

Chaque année un Français jette, en moyenne, 530 kg de déchets dont 80% finissent en enfouissement ou à l'incinérateur.

1 Refuser

Ce dont on n'a pas besoin

2 Réduire

Le nombre d'objets que l'on achète

3 Réutiliser

Ce qu'on possède déjà ou acheter d'occasion

4 Recycler

Ce qu'on ne peut réutiliser

5 Composter

Les déchets organiques

75% des déchets placés dans le sac noir ne devraient pas s'y retrouver : déchets recyclables, déchets organiques, textiles, etc. Leur destination peut être bien plus vertueuse que de finir en enfouissement !

La déchetterie ne peut pas être systématique, d'autres solutions peuvent être mise en place : ressourcerie, don, échange, réparation, etc...

Les déchets verts et restes alimentaires ont un avenir plus économique et écologique si l'on le composte et le remet en circulation au sein de nos espaces verts ou de nos potagers, par exemple.

VALORISONS NOS BIODÉCHETS

À la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies...). Ils composent 40 à 60% de notre poubelle d'ordures ménagères. Bonne nouvelle, il existe des solutions pour leur offrir une nouvelle vie.

Nous pouvons les valoriser et les recycler nous-mêmes grâce au compostage et au paillage.

Ces pratiques, inspirées du processus de régénération dans la nature, améliorent la fertilité de la terre de nos jardins, espaces verts ou de nos plantes en pot, sans produits chimiques. Un geste doublement bénéfique : **nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations. En plus, c'est facile et c'est gratuit!**

Le compostage ...

Réaliser un diagnostic complet et mettre en place le dispositif adapté au contexte.

Pour transformer ses déchets organiques en compost, il suffit de respecter quelques règles simples.

Fournir les meilleures conditions de travail aux micro-organismes qui décomposent les déchets.

Surveiller l'humidité et maîtriser son bon fonctionnement grâce à l'odeur.



Le cycle de la vie...
D'un déchet organique



Mélanger et diversifier les déchets organiques.

Aérer le compost régulièrement, afin de garantir la présence d'oxygène.



Le compost, un terreau «maison»



En **présence d'oxygène** et **d'eau**, les matières organiques sont transformées par des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des organismes de plus grande taille (vers, acariens, petits insectes...). Au terme du processus, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr. Un produit idéal pour votre potager, vos fleurs, vos plantes en pot, les espaces verts de votre résidence, des jardins partagés...

Le compost, mélangé à la terre, augmente le taux de matière organique dans le sol, lui permettant de contenir l'humidité, améliore sa porosité et limite son érosion. Pour cela, il suffit de l'épandre en couches minces, puis de l'incorporer superficiellement au sol par binage.

Il favorise la croissance des plantes et leur développement racinaire.



Les services du SMCTOM

Le SMCTOM, soucieux d'assurer un service de qualité et désireux d'accompagner ces usagers aux évolutions de collecte et de traitement des déchets, propose :



- Un accompagnement technique, nécessaire afin d'établir un diagnostic complet (contexte général, volume à traiter, aménagement des espaces de tri au sein des collectivités, affichage, campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire), de définir le dispositif adapté, maîtriser les flux des matériaux organiques (indispensables pour assurer un compostage de qualité et limiter les risques sanitaires), la réalisation et l'installation du composteur ou lombricomposteur.
- Un guide complet sur le compostage, à destination des agents techniques et des usagers, à télécharger depuis notre site internet, rubrique : ACCUEIL.
- Une formation pour les agents techniques en charge de la gestion du composteur ou lombricomposteur, possibilité de la proposer aux usagers, en groupe constitué.

Le SMD3 et leurs adhérents déploient entre 2021 et 2023 un nouveau mode de financement de la collecte et du traitement des déchets plus vertueux : La Redevance incitative.
Pour ce faire, les équipements se modernisent, dans l'objectif d'assurer un service toujours plus qualitatif.



QESAKO ?

LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets.

Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**TEOM**), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera **en lien avec la production réelle** de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.



AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

- **Seules les ordures ménagères seront payantes** (sacs noirs).
- **Tous les producteurs de déchets seront facturés** : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations.
- **La TEOM sera supprimée.**



POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Pour :

- Répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015

- Réduire la quantité de déchets enfouis
- Encourager à mieux trier les déchets
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

La redevance incitative se compose :

D'une part fixe :

un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité ...)

+

un forfait de base qui comprend le nombre de levées de bacs ou d'ouverture des bornes de dépôts.

Et d'une part variable :

pour l'enlèvement des déchets au-delà du forfait.

Changement de mode de collecte SMCTOM

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, votre commune passera intégralement en mode de collecte en Points d'Apports Volontaires équipés de conteneurs semi enterrés (comme dans votre bourg ou certains lieux dits) ou en colonnes aériennes.

Les quelques secteurs de votre commune encore collectés en porte à porte disparaîtront, la collecte en sacs ou en bacs (déchets recyclables et ultimes) devant les logements ne peut plus être assurée pour des raisons d'équité entre les usagers.

Afin de passer par une phase intermédiaire et en attendant des installations définitives, des points d'apport en bacs roulants 4 roues seront à votre disposition dans un premier temps.

Vous ne serez plus soumis à un calendrier de collecte strict, vous pourrez déposer vos déchets ultimes (en sacs noirs) et vos déchets recyclables à tout moment.

Le sac jaune disparaît pour des raisons environnementales (emballage à usage unique), un sac cabas sera distribué à hauteur de 1 pièce par foyer.

Dernier passage à l'ancien mode de collecte **semaine 2** – Nouveau mode de collecte **semaine 3**.

Nos agents vont distribuer des notes à chaque usager concerné. Merci de relayer l'information.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05 53 52 65 16.

Nous vous remercions de votre compréhension.

FUTURE STATION DE COLLECTE POUR LA REDEVANCE INCITATIVE



AVEC L'ÉQUIPEMENT DE COLONNE AÉRIENNE

- Facilité d'utilisation pour les usagers.
- Collecte plus efficace et plus rapide.
- Colonne lavable en moins de 3 minutes, dont la fréquence peut être adaptée en fonction des besoins et des pics de remplissage.
- Les colonnes se posent au sol, plus besoin de terrassement coûteux et énergivore.
- Suivi instantané du remplissage qui programme la collecte, plus de calendrier pour les usagers, plus de débordement lors des pics saisonniers.
- Au maximum quatre flux de déchets à chaque point d'apport volontaire délibéré (verre, déchets ménagers et recyclables, carton). Le choix dépendra du contexte de l'emplacement.
- Matériel conforme aux bâtiments de France

ZOOM SUR LES FUTURES STATIONS DE COLLECTE

Trappe d'ouverture plus large, actionnée automatiquement après passage du badge pour les déchets ménagers.



Système de badge pour ouverture et décompte du nombre de passage



Trappe d'ouverture plus large, actionnée à la main ou aux pieds, facilitant le dépôt des déchets recyclables en vrac.

LE SAC JAUNE N'EST PLUS OBLIGATOIRE !

Un sac cabas ou une caissette peuvent suffire à déplacer vos déchets recyclables.

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

EMBALLAGES & PAPIERS



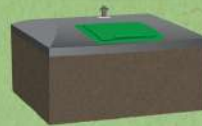
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

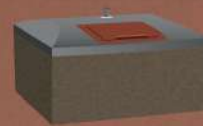
EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PASTIQUE

VERRE



CARTONS



COMPOST



Déchèterie ou ressourcerie



DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE

Uniquement en déchèterie



VÊTEMENTS



UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?

Consultez le site:
www.consignesdetri.fr
ou utilisez l'application gratuite
« guide du tri » de CITEO

Contact SMD3 : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr



De Avril à Octobre

Déchetterie ouverte ✓
8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Déchetterie fermée ✗

De Novembre à Mars

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi			Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi		Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi
Thiviers	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Thiviers	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
La Coquille	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Coquille	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Payzac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	Payzac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
Hautefort	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	Hautefort	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓

Il est malheureusement parfois constaté que des sacs de déchets ménager ou recyclables sont déposés en bordure de la voie publique. Ce n'est pas le rôle des employés municipaux ni à ceux du SMCTOM de procéder à leur ramassage. Des containers sont à votre disposition pour cela.

De même, les objets encombrants doivent être déposés à la déchetterie de Mayac. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, contactez la mairie pour essayer de trouver une solution. Ne les déposez surtout pas au pied des containers.

Si exceptionnellement un container est plein, signalez le à la mairie, ou patientez un jour ou deux, celui-ci sera bientôt de nouveau opérationnel.

Brûlages

SYNTHESE DE L'ARRETE SUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Du 1er Mars au 30 Septembre

Tout brûlage est interdit

Du 1er octobre à fin février

Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de **débroussaillage**

Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte...)

Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à déclaration (4) (Règle de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à déclaration (4) (Règle de sécurité, voir ci-dessous)	
Professionnel (3)	Interdit	

- (1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales jointe au verso)
- (2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales jointe au verso)
- (3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives
- (4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant la période du 1er octobre au dernier jour de février et **entre 10h et 16h**.
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le **personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle** doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres,
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10m de large,
- mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.

S.I.A.E.P. DU NORD EST PERIGORD

Mairie de la Chapelle 24 Rue d'Aquitaine

24270 SAVIGNAC LEDRIER

Courriel : « siaepnep24@orange.fr »

Tél. : 05 53 52 70 61

Deux mille dix neuf se termine par un automne enfin pluvieux après un été et un début d'automne avec des températures hors normes entraînant une très forte baisse de nos rivières et des nappes, mais l'alimentation en eau potable n'a pas connu de restriction comme dans certains secteurs du Pays. Les prévisions de l'évolution de notre climat avec des épisodes de sécheresse plus fréquents associés à une réduction des pluies annuelles demeurent une préoccupation. En effet, nos trois services Excideuil, Nanthiat, Payzac n'ont aucune interconnexion permettant d'envisager un secours fiable.

Cette problématique se pose sur tout le département ; aussi le SMDE24 a prévu d'aborder ce problème en liaison avec le Conseil Départemental.

L'événement marquant de l'année a été l'inauguration de la station de traitement de Pont Château en présence de Mr le Préfet et des élus locaux le 22 Juin. Cette nouvelle station apporte une amélioration nette de la qualité de l'eau du service de Nanthiat.

- Les travaux :

Le programme 2018 comme indiqué s'est terminé en début 2019 pour le dernier réservoir du Tuquet et les canalisations vers Cornut.

Le programme travaux de 2019 sur les trois services s'élève au total à 550 000€ HT et le marché a été attribué à l'entreprise Laurière avec un sous-traitant Aducia sur St Sulpice d'Excideuil avec :

- sur le service d'Excideuil :

Simplification du réseau sur les Communes de St Médard et d'Anliac sur une longueur d'un kilomètre. Les travaux devraient commencer avant la fin de l'année suivant la météo.

- sur le service de Nanthiat :

La fin du renouvellement de la canalisation entre St Sulpice d'Excideuil et Prémilhac en fonte 150mm sur un peu plus d'un kilomètre.

- sur le service de Payzac Savignac :

La poursuite du renouvellement de l'alimentation du réservoir de Lanouaille entre la route de Seizelard et l'usine de Miremont en fonte 200mm sur 1 100m. Ces travaux se poursuivront en 2020 jusqu'au réservoir.

Après les gros investissements sur les stations et les réservoirs, le Syndicat met tous ses moyens financiers disponibles soit environ 600 000€/an sur le renouvellement des canalisations afin d'améliorer la qualité du service aux abonnés.

- Le prix de l'eau 2020 :

Le prix de l'eau, **part collectivité** a été à l'assemblée générale du 7 Novembre maintenu au prix 2019.

Les prix de la part des **délégués SAUR et SOGEDO** conditionnés par l'évolution des indices prix connaîtra une légère hausse au 1er Janvier 2020.

En Mars 2020, les élections municipales entraînerons pour le SIAEP, le renouvellement par une nouvelle équipe de délégués, soit deux titulaires élus et 2 suppléants également élus.

En remerciant les membres du Comité syndical et les Vice-Présidents pour leur soutien, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne année 2020.



Inauguration de la station de traitement des eaux de Pont Château

Le Président
Albert Pouquet



Pose de canalisation à Lanouaille

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

CATEGORIE MAISONS SANS JARDIN

- 1 JAFFRAIN Chantal 1 Rue de la Fontaine
- 2 JUNG Raymonde 13 Rue des Farges
- 3 VERSAVEAUX Mauricette 3 Rue du Lavoir
- 4 EMPINET Michel 14 Rue des Farges
- 5 WEISSE Marie-Françoise 1 Rue du 19 Mars 1962

CATEGORIE MAISONS AVEC JARDIN

- 1 MARCHIVE Jean et Aline "Les Farges"
- 2 HARDY Rosette 8 Route du Combillou
- 3 FAURE Maryvonne 28 Rue du Maine
- 4 FAYE Anne-Marie 7 Rue du Lavoir
- 5 NARDOU Marcelle 5 Rue du Lavoir

CATEGORIE PARCS

- 1 LAVAUD Bernard et Annie "Veyriéras"
- 2 VIOLA Chantal et Max "Veyriéras"



Théo JUHEL à l'honneur



Le 27 mai, **Théo JUHEL**, un jeune garçon de la commune, scolarisé au Lycée Professionnel Léonard de Vinci à Périgueux, a reçu la médaille d'or de la spécialité "**Construction d'Ensembles Chaudronnés**" lors du concours départemental "**Un des Meilleurs Apprentis de France**" ainsi que la médaille d'argent au niveau régional du même concours.



Ces deux médailles mettent à l'honneur toute sa famille ainsi que notre petite commune.

Le conseil municipal lui adresse, ainsi qu'à ses parents, ses plus chaleureuses félicitations.



Ecole Primaire de St Martial



Rangée du bas / De gauche à droite

Rangée du milieu / De gauche à droite

Rangée du haut / de gauche à droite

José AMARAL
Christine AMARAL
Sébastien PENCHAUD
Corinne GRANIER
Maryline GRANIER

Myriam PICAUD
Medi ...
Renaud LARGAUD
Gina ou Jeanne BELLONY
Sandrine MAURANCE

Agnès GRANIER
Mathias LARGAUD
Gina ou Jeanne BELLONY
Thomas LAVAUD
Stéphane PENCHAUD

Noël 2018 des enfants



Noël des Enfants



2018

Le Samedi 1er décembre 2018 à 15 heures, à la salle des fêtes, les 51 enfants de la commune se sont retrouvés à l'occasion d'un après-midi récréatif, en compagnie du Père Noël.

Le magicien « Magic Comédie » a animé la journée, fascinant tous les enfants, âgés de quelques mois à 11 ans.

Un cadeau a été remis par le Père Noël sous les yeux émerveillés des petits et des grands. Un goûter et des chocolats ont été offerts par la Municipalité pour clôturer la journée.

Joyeux Noël et Bonne Année

Repas des Aînés

Repas des Aînés



2018

Le 20 Janvier 2019 a eu lieu le repas annuel 2018 des « Anciens » de la commune, offert par la Municipalité, à la salle des fêtes de St Martial d'Albarède.

70 convives, âgés de plus de 63 ans ainsi qu'une trentaine d'accompagnateurs ont partagé un menu amélioré préparé par le Restaurant du Golf de Périgueux, dans la convivialité et la bonne humeur.

Le repas s'est clôturé en fin d'après-midi pour la plupart des convives en dansant au son de la disco communale.

A La Gondie



Pour une fois encore, la Gondie a honoré ses habitants par son annuelle "fête des voisins". Evènement particulièrement attendu par tous et qui, en général, ponctue la fin de l'été. Une trentaine de résidents étaient donc présents le 31 Août dernier, participant joyeusement au repas, le tout agrémenté d'un temps clément, loin des chaleurs caniculaires de l'été."

L'ambiance était détendue sous l'ombre des pins de nos hôtes habituels, Dany et Dominique que nous remercions vivement.

Une partie de pétanque a clos cette journée de rencontre que tout le monde souhaite renouveler l'année prochaine.

Patrick Benoit

A Vieillevigne



Photos : Séverine et Marie Caroline

Pétanque

Club de pétanque « Les Albarians » Saison 2019

Activités du club 2019

- * 8 Concours UFOLEP + un critérium qualificatif Doublettes mixtes.
- * Quatre Doublettes
 - * Une Triplette (28 Avril)
 - * Les 8 Heures de Pétanque des "Albarians" (Jeudi 30 Mai)
 - * Un Concours vacanciers (Mardi 20 Août)



Cette saison, le club a organisé quatre Doublettes, 65 équipes de moyenne, avec un temps superbe (trop chaud).

- * Une triplette le 28 Avril avec 58 équipes. Temps pluvieux
- * Le 26 Mai le club a organisé le critérium de la doublette mixte, qualificatif pour le championnat national à Commercy avec 70 équipes.
- * Les 8h des Albarians le jeudi 30 Mai (Jour de l'Ascension) avec 70 équipes avec des joueurs venant de plusieurs départements. Chaque équipe joue 7 parties dans la journée.
- * Un concours vacanciers le Mardi 20 Août avec : 46 tête à tête le matin et 80 doublettes l'après midi. avec un repas convivial servi à midi. Magnifique journée, mais très chaude.

Les ALBARIANS vous souhaitent, sportivement, une bonne et heureuse année 2020

Josette GINESTIE

Feu de St Jean et Repas Choucroute

C'est le 29 juin qu'à eu lieu le traditionnel feu de St Jean organisé par l'association **Rencontre et Amitiés**.

Comme les autres années ce fut une soirée réussie sous un ciel clément et qui a affiché complet.

Tout le monde s'est régalé avec les crêpes confectionnées par les fidèles bénévoles .

La soirée s'est terminée aux alentours de 23h30 après l'allumage du feu par Bernard et Timéo.



Cette année, l'association a organisé un repas choucroute le 27 octobre qui a aussi été une réussite puisque une soixantaine de personnes ont répondu présent.

Merci à Melliana pour la superbe choucroute qu'elle nous avait concocté.

A l'année prochaine pour ces deux manifestations.

Marinette Bonnet



« LOS EMBARBELATS », prisonniers de guerre du Périgord, prisonniers de guerre de Saint-Martial-d'Albarède

En mai-juin 1940, l'Armée Française est submergée par le raz -de-marée allemand. Plus de deux millions de soldats sont pris au piège. Pour beaucoup d'entre eux, c'est le début d'une longue captivité de cinq années. 20 000 Périgourdins de naissance, d'adoption ou de circonstances ont ainsi été prisonniers de guerre. Près d'une vingtaine d'entre eux sont liés à Saint-Martial-d'Albarède.

La captivité a généralement commencé en Frontstamlager ou Fronstalag, camp de transit sur le territoire français avant l'acheminement des prisonniers vers les camps définitifs situés en Allemagne (quelques camps sont aussi situés en Autriche, Pologne ou Tchécoslovaquie). Les Stalags (au nombre de 54) étaient les camps de soldats et de sous-officiers et les Oflags (49) étaient les camps d'officiers. Les camps d'Allemagne étaient répartis dans les régions militaires, ou Wehrkreis, dont ils portaient le numéro suivi d'une lettre : I A, I B, etc. Chaque camp comprenait un camp central avec les services généraux et un certain nombre de Kommandos de travail qui pouvaient grouper quelques hommes ou parfois plusieurs centaines ; 90 % environ des prisonniers étaient utilisés dans les Kommandos de travailleurs. Les prisonniers représentent alors pour l'Allemagne une précieuse ressource en main-d'œuvre, dont le besoin croît sans cesse tout au long de la guerre.

Misère morale et affective, travail forcé,

logement précaire, privations, faim, maladies, vermine, brutalités, exécutions et bombardements, les conditions de détention marquent ces hommes à jamais. Libérations, évasions et décès réduisent leurs rangs durant toutes ces années de détention. Mais la majorité des prisonniers de 1940 reste emprisonnée jusqu'à sa libération en 1945 !

Les soldats de cette armée vécurent plus de cinq années sous un statut pis que celui de prisonniers : celui de serfs, attachés à la ferme ou l'usine de leur employeur et maître, pour le travail sans solde réservé à l'Étranger (dont se défie tout pouvoir fort) : le plus dur et le plus ingrat, abîmant le physique et le moral. Parqués par milliers, « embarbelés » sans avoir eu le temps de se remettre de l'anéantissement, hors de la vue et de la vie dans des camps reculés en pays inconnus, sans autre contact avec leurs familles, leurs aimées, leurs enfants que les correspondances à mots comptés permises par la censure du vainqueur. Ces soldats doublement désarmés, que la mère patrie ni aucune justice au fil des mois ne venait secourir (l'éventuel colis alimentaire n'étant que souvenir d'une existence antérieure), n'eurent dès lors d'autre horizon matériel ni mental que « d'entrer en captivité » comme on « tombe en dépression » : humiliés face au gardien, interdits de vie privée, retranchés des leurs, exilés linguistiques ... [Christian Bonnet, professeur à l' Université de Clermont-Auvergne, dans la préface de Los Embarbelats].



Départ en corvée par - 40°, dessiné au Stalag I B installé autour du mémorial de Tannenberg, Prusse orientale

Les prisonniers de guerre de Saint-Marial d'Albarède sont d'abord des agriculteurs (Andrieux, Aupeix, Debet, Eyssartier, Labarre, Sarlandie ...) mais également un facteur des PTT (Rebeyrol), un salarié de l'usine A. Durban (Veliska), un employé (Parrot), un médecin (Pouchard, petit-fils Vital) ...

Claude Seignolle, écrivain, folkloriste et éditeur français, considéré comme l'un des plus grands auteurs de littérature fantastique et horrifique de son siècle, qui avait affirmé que son précoce amour des contes populaires venait de sa grand-mère vivant à Saint-Martial-d'Albarède compta parmi les prisonniers de guerre. Mobilisé sur la ligne Maginot en 1939, « affecté à la popote d'une roulante », il avait été fait prisonnier dans les Vosges en juin 1940 puis envoyé au Stalag V A (Ludwigsburg, Bade-Wurtemberg). Pendant son transfert, il remarqua le comportement d'un feldwebel (adjudant allemand) prenant plaisir à tuer un prisonnier ayant quitté la colonne pour ramasser une simple pomme de terre. Seignolle travailla d'abord dans une ferme en Bade-Wurtemberg. Il y endura un labeur de forçat, persécuté par un fermier qui remerciait Hitler de lui avoir « donné un Français pour bête de somme à soixante-dix pfennigs par jour ».

Certains ont pu être libérés de manière anticipée. En novembre 1947, le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants précisait que 59.357 prisonniers de guerre avaient bénéficié d'une libération anticipée au titre d'anciens combattants de la première guerre mondiale.

Au moins un prisonnier de guerre natif de Saint-Martial bénéficia de cet élargissement. Deux autres furent des libérés comme exerçant certaines professions.

Enfin, le dernier moyen d'obtenir sa libération, c'était

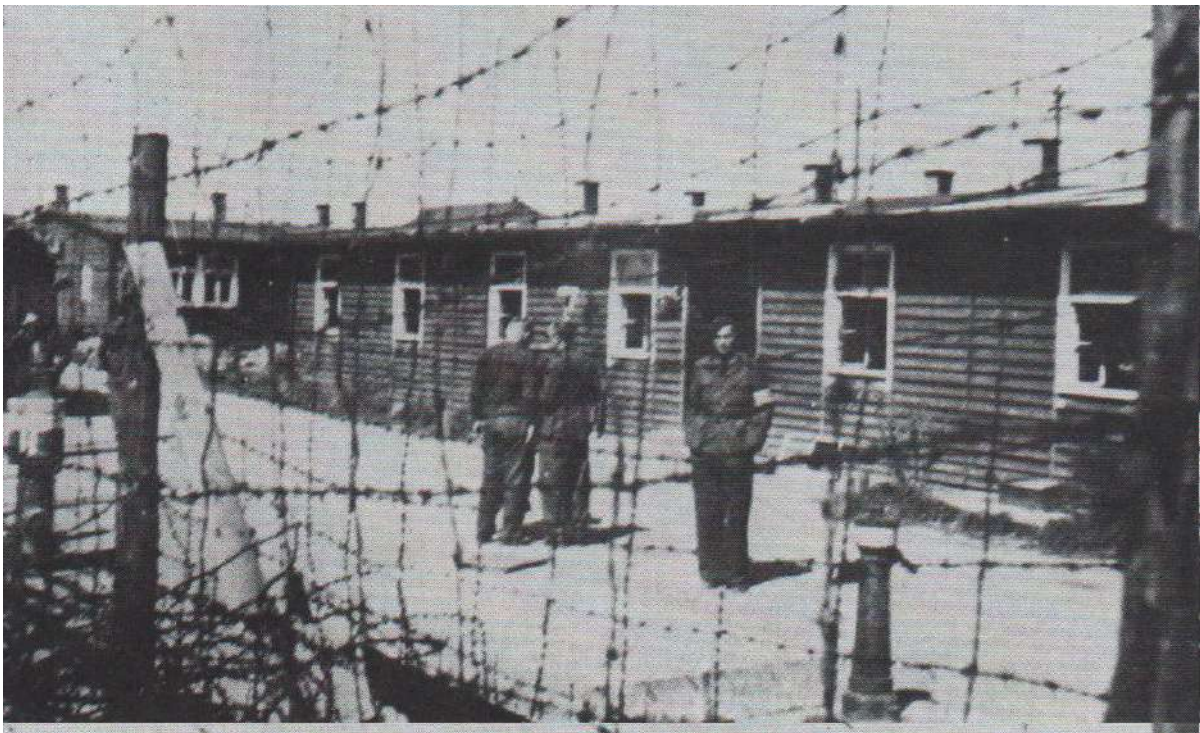
de s'évader. Mais moins de 4% des prisonniers y parvinrent. Il alors fallait traverser un pays étranger dont la plupart ne parlent pas la langue, sans compter les questions matérielles à résoudre : faux papiers, vivres pour la route, vêtements civils. Les évasions échouèrent souvent (Sarlandie parvint, lors de sa 3e tentative, jusqu'à Besançon où il fut repris). La sanction était généralement l'envoi en camp disciplinaire comme celui de Rawa-Ruska (oblast de Lviv en Ukraine).

Après la Libération, les retrouvailles entre une société bouleversée et des hommes ne ressemblant plus tout à fait à ceux qui quittèrent leur foyer six ans plus tôt furent difficiles. Après une cassure de plusieurs années, la recomposition de la famille a souvent été difficile. La France de 1945-1946 a été le creuset d'un gigantesque phénomène de réinsertion sociale des anciens captifs.

Peu de chapitres de l'histoire contemporaine de France sont aussi méconnus et ignorés que celui de la captivité des soldats de 1940 et de ses suites. Jean-Jacques Gillot, Guy-Francis Lachapelle du Bois et Francis-André Boddart ont entrepris d'écrire cette histoire difficile pour le Périgord en constituant plusieurs volumes. D'abord plus d'un millier de portraits aboutis qui ont été réunis dans un premier livre (Los Embarbelat. Plus d'un millier de prisonniers de guerre parmi beaucoup d'autres (Périgord, 1939-1945), Editions de l'Îlot). Ensuite des répertoires généraux (Drapeau blanc et années noires) pour identifier les 20.000 protagonistes et répondre à un devoir d'histoire inaccompli.

80 ans après la défaite militaire qui s'abattit sur la France comme la foudre sur un arbre, 75 ans après la libération des camps de prisonniers, cette publication était nécessaire.

Francis A. BODDART



Stalag XIII B (Weiden, Bavière)

Trois prieurs de Saint-Martial-d'Albarède dans les registres de Saint-Martial-de-Limoges (1780-1788)

L'abbaye Saint-Martial de Limoges possédait de nombreuses dépendances et prieurés, dispersés dans tout le sud-ouest de la France. Au XIII^e siècle, à l'apogée de l'abbaye, on en compte plus de quatre-vingts. Plus de la moitié sont situés dans le diocèse de Limoges, huit se trouvaient dans le diocèse celui de Périgueux dont le prieuré de Saint-Martial-d'Albarède fondé au XII^e siècle.

Dès 1535, la sécularisation de l'abbaye de Saint-Martial, « où l'esprit monacal avait presque totalement disparu », avait été obtenue. Elle avait ainsi été transformée en collégiale avec vingt chanoines au service allégé et vivant chacun de leur côté. Les bâtiments conventuels étaient alors désaffectés et loués, ce qui n'empêchait pas les abbés de continuer avec acharnement leur lutte de préséance avec l'évêque de Limoges et de défendre le montant des prébendes attachées à l'abbaye.

Le prieur recevait chaque année une partie de la dîme qui consistait en un prélèvement sur le produit agricole. La dîme, qui était généralement affermée, s'élevait à 850 livres par an en 1775 pour le prieur de Saint-Martial-d'Albarède, montant qui devait être apporté à Limoges le jour de la Saint-Jean-Baptiste pour moitié et le jour de Noël pour l'autre.

Les registres de l'église collégiale, séculière et royale de Saint-Martial de Limoges (Archives départementales de la Haute-Vienne, 3 E 85/1) mentionnent moins de vingt mises en sépultures entre 1780 et 1788, essentiellement des chanoines, et nous y trouvons trois prieurs de Saint-Martial-d'Albarède.

1. « *Le 30 janvier 1783 a été inhumé dans notre église Monsieur François Grégoire de Roulhac Dethias prêtre chanoine de la présente église décédé le jour précédent muni des sacrement et âgé de 59 ans ; ont été présents les messieurs soussignés Cibot chanoine, Roulhac et Roulhac* ».

Fils cadet de Guillaume Grégoire de Roulhac de Thias (1671-1757), conseiller et procureur du roi, et de Marie Marcelle de Maledent d'Hardy (1693-1737), ce prieur de Saint-Martial-d'Albarède, chanoine de Saint-Martial-de-Limoges et prêtre de l'Oratoire, était l'oncle du baron Guillaume Grégoire de Roulhac, ancien maire de Limoges (1782), lieutenant général au présidial de Limoges. Ce dernier fut élu, le 18 mars 1789, député du tiers aux États généraux. Signataire du serment du Jeu de paume, il acquit des domaines nationaux provenant du clergé et fut un dignitaire de l'Empire et de la Restauration.

2. « *Le 3 décembre 1784 a été inhumé dans notre église et dans les tombeaux de MM les abbés Messire Jean-Baptiste de Montesquiou Fezensac, abbé des abbayes de Saint-Martial et de Bolbone, vicaire général de ce diocèse, décédé le jour précédent à 9 heures ³/₄ du matin , âgé d'environ 78 ans après avoir reçu les sacrements ; ont été présents à son inhumation le soussignés l'abbé de Pradel, vicaire général du diocèse, Fr. Mathieu , curé de Saint-Pierre* ».

Fils cadet de Melchior de Montesquiou, seigneur de Poylobon, et de Marguerite de la Mazerre, il appartenait à une ancienne famille de le Gascogne issue des anciens comtes de Fezensac (suivant reconnaissance du Grand Conseil du roi en 1777). Ce prieur de Saint-Martial-d'Albarède était le frère d'Henri-Jacques de Montesquiou, abbé de Saint-Martial de Limoges (1739) puis évêque de Sarlat (1747). Ce dernier, décédé en 1777, s'était démis de l'abbaye Saint-Martial en 1751 au profit de son plus jeune frère. Jean-Baptiste de Montesquiou était docteur en théologie, abbé de l'église royale et collégiale de Saint-Martial-de-Limoges et de Bolbonne (ordre de Cîteaux, diocèse de Mirepoix), vicaire général, membre de la Compagnie des Pénitents Bleus et, en l'absence de l'évêque, président de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges. L'événement donna lieu le 3 décembre 1784 à une cérémonie solennelle « dont il ne s'était fait de semblable à Limoges ... depuis 55 ans ».

3. « *Le 18 décembre 1788 a été inhumé dans cette église le corps de Messire Jean-Baptiste Cibot ancien chanoine de Saint-Martial décédé hier âgé d'environ 78 ans et muni des sacrements de l'église ; ont assisté à la sépulture les soussignés Cramouzaud, Cogniasse, Marc Dubois* ».

Son décès fut annoncé dans la feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges du mercredi 24 décembre 1788 : « Messire Jean-Baptiste Cibot, prêtre, successivement ancien curé de Montjovis, chanoine honoraire de l'Église Royale & Collégiale de Saint-Martial de cette ville, ancien prieur de Saint-Martial-d'Albarède, au diocèse de Périgueux, & ancien administrateur de l'Hôpital Général de Limoges, décédé en cette ville le 17 de ce mois, âgé d'environ 80 ans ».

La famille Cibot, de bourgeoisie marchande, notamment dans la boucherie, avait donné plusieurs religieux dont un missionnaire parti en Chine et son frère, curé de Saint-Maurice de Limoges.

Syndic du chapitre de Saint-Martial-de-Limoges, Cibot apparaît régulièrement dans la mise à ferme des rentes et dîmes. En janvier 1782, il avait été un des deux députés du chapitre royal et collégial de Saint-Martial lors de l'installation publique de Guillaume Grégoire de Roulhac à la place de lieutenant-général civil et de police au sénéchal et présidial de Limoges.

Un quatrième prieur de Saint-Martial-d'Albarède apparaît probablement dans ce registre sous le nom de Léonard Cogniasse, témoin aux obsèques de Jean-Baptiste Cibot. L'abbé Cogniasse avait obtenu ses droits sur le prieuré par résignation de l'abbé Rouard, docteur en théologie de l'université d'Angers, vicaire de Saint-Michel-des-Lions et curé de Sainte-Félicité.

Le prieuré de Saint-Martial-d'Albarède disparut sous la Révolution française.

Francis A. Boddart

Histoire de la Famille Guilhem

Ce recueil concerne la généalogie de la Famille Guilhem, ainsi que certains collatéraux ; frères, sœurs et même cousins et cousines.

Ces recherches ont été faites à partir des registres d'état civil archivés dans les mairies et de la consultation des recueils rédigés par le cercle d'histoire et de généalogie du Périgord dont je suis adhérent.

La réalisation de ce document s'est étalée sur une douzaine d'années complétée au fur et à mesure des courts séjours que j'effectue chaque année dans le Périgord de mes ancêtres.

Il semblerait que le berceau de la Famille Guilhem se situe à Saint Martial d'Albarède en Dordogne. En effet, vers 1500-1600, de nombreuses familles portant ce patronyme résidaient dans cette commune pour ensuite s'établir dans les localités environnantes comme Excideuil, Saint Médard d'Excideuil, Saint Martin Laroche, Génis, Salagnac à la suite d'un mariage. Puis finalement, retour à Saint Martial d'Albarède en 1919 après l'achat par nos grands parents Guilhem Julien dit Poulou et Marthe d'une propriété située à l'Etang.

On remarque que certaines dates font défaut ; la raison : registre égaré ou détruit, déclaration omise ou non effectuée. Malgré une grande attention, il est possible de découvrir lors de nouvelles recherches une anomalie ou même une erreur, car de nombreuses familles portent les mêmes patronymes et prénoms ; il est également fréquent suivant la coutume d'utiliser un prénom d'usage différent de celui de l'état civil, l'orthographe du nom de famille varie parfois ce qui peut également entraîner des incertitudes.

Concernant Guilhem Bernard né en 1677 à Saint Martial d'Albarède et dont le fils est né en 1714 à Saint Martin Laroche, localité actuellement rattaché à Excideuil, il existe un certain doute. Avant 1890 les moyens d'existence de ces familles n'étaient pas très connus, toutefois celles-ci vivaient des travaux de la terre en étant journalier, laboureur, métayer et même propriétaire cultivateur.

Cependant, on trouve un lointain ancêtre, côté maternel, Merlingeas Antoine Tisserand à Cherveix qui faisait parti des électeurs chargés en 1789 d'élire les délégués du tiers état aux états généraux. On relève également, sur un acte que Merlingeas Jean né en 1871 était employé au chemin de fer à Paris vers 1900.

On peut aussi rappeler que Guilhem Julien dit Poulou né en 1871 possédait le certificat d'études obtenu vers 1883-1885 ; ce qui n'était pas fréquent à l'époque surtout dans les campagnes (diplôme crée en 1866 institué par la loi Jules Ferry en 1882).

Certainement que Julien a bénéficié de la bienveillance et même de la protection du châtelain Debregeas Adrien propriétaire du château de Las Renaudias afin de suivre les cours donnés par le régent à ses enfants. Ce soutien doit provenir du fait que son père, Jean cultivateur marié en 1850 dans la commune de Salagnac à Népoux avec Bertrand Marguerite née au moulin de Las Renaudias, pouvait travailler au château tout proche.

La plupart des familles avaient une progéniture assez nombreuse mais la mortalité était importante : des 6 enfants de l'arrière grand père Jean, un seul a survécu Julien, les 5 autres sont décédés de la diphtérie appelée Group entre 1859 et 1869, âgés de 1 à 9 ans. Pour toutes ces générations, les conditions de vie devaient être assez difficiles et demandaient beaucoup d'efforts et de sacrifices. Malgré les nombreuses difficultés qu'ils pouvaient rencontrer certains avec beaucoup de volonté et de courage réussissaient à apporter une vie meilleure à leur famille.

Ainsi notre ancêtre Jean, né en 1819 est parvenu à construire son habitation le soir ou même la nuit après les travaux des champs. Malgré tout, on remarque que ces familles parvenaient à faire des économies afin de posséder et agrandir leur patrimoine comme la lecture de certains documents confirme l'achat de nombreuses terres et l'acquisition de la propriété de l'Etang à Saint Martial d'Albarède en 1919.

Roland Guilhem



ZONES SCOLAIRES

2020



ZONE A

Académies :
Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

ZONE B

Académies :
Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Académies :
Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles

A partir de la semaine 03, nouveau mode de collecte des déchets ménagers (plus de porte à porte)

JANVIER	
M 1	Jour de l'an
J 2	S. Basile 01
V 3	Se Geneviève
S 4	S. Odilon
D 5	S. Edouard
L 6	Se Mélaïne
M 7	S. Raymond
M 8	S. Lucien
J 9	Se Alix 02
V 10	S. Guillaume
S 11	Se Paulin
D 12	Se Tatiana
L 13	Se Yvette
M 14	Se Nina
M 15	S. Rémi
J 16	S. Marcel 03
V 17	Se Roseline
S 18	Se Prisca
D 19	S. Marius
L 20	S. Sébastien
M 21	Se Agnès
M 22	S. Vincent
J 23	S. Barnard 04
V 24	S. Fr. de Sales
S 25	Conv. de S. Paul
D 26	S. Paul
L 27	Se Angèle
M 28	S. Thomas d'Aquin
M 29	S. Gildas
J 30	Se Martine 05
V 31	Se Marcelle

FÉVRIER	
S 1	Se Ella
D 2	Présentation
L 3	S. Blaise
M 4	Se Véronique
M 5	Se Agathe
J 6	S. Gaston 06
V 7	Se Eugénie
S 8	Se Jacqueline
D 9	Se Apolline
L 10	S. Arnaud
M 11	N.-D. Lourdes
M 12	S. Félix
J 13	Se Béatrice 07
V 14	S. Valentin
S 15	S. Claude
D 16	Se Julienne
L 17	S. Alexis
M 18	Se Bernadette
M 19	S. Gabin
J 20	Se Aimée 08
V 21	S. P. Damien
S 22	Se Isabelle
D 23	S. Lazare
L 24	S. Modeste
M 25	S. Mardi-Gras
M 26	S. Nestor/Cendres
J 27	Se Honorine 09
V 28	S. Romain
S 29	S. Auguste

MARS	
D 1	S. Aubin
L 2	S. Charles le Bon
M 3	S. Guénolé
M 4	S. Casimir
J 5	Se Olive 10
V 6	Se Colette
S 7	Se Félicité
D 8	S. Jean de Dieu
L 9	Se Françoise
M 10	S. Vivien
M 11	Se Rosine
J 12	Se Justine 11
V 13	S. Rodrigue
S 14	Se Mathilde
D 15	Se Louise 1er tour
L 16	Se Bénédicte
M 17	S. Patrice
M 18	S. Cyrille
J 19	S. Joseph 12
V 20	Printemps
S 21	Se Clémence
D 22	Se Léa 2ème tour
L 23	S. Victorien
M 24	Se Cath. de Suède
M 25	Annunciation
J 26	Se Larissa 13
V 27	S. Habib
S 28	S. Gontran
D 29	Se Gladys +1h
L 30	S. Amédée
M 31	S. Benjamin

AVRIL	
M 1	S. Hugues
J 2	Se Sandrine 14
V 3	S. Richard
S 4	S. Isidore
D 5	Rameaux
L 6	S. Marcellin
M 7	S. J-B de la Salle
M 8	Se Julie
J 9	S. Anicet 15
V 10	S. Fulbert
S 11	S. Stanislas
D 12	Pâques
L 13	Lundi de Pâques
M 14	S. Maxime
M 15	S. Patern
J 16	S. Benoît-Joseph
V 17	S. Anicet 16
S 18	S. Parfait
D 19	Se Emma
L 20	Se Odette
M 21	S. Anselme
M 22	S. Alexandre 17
J 23	S. Georges
V 24	S. Fidèle
S 25	S. Marc
D 26	Se Aïda
L 27	Se Zita
M 28	Se Valérie 18
M 29	Se Catherine de Si.
J 30	S. Robert

MAI	
V 1	Fête du travail
S 2	S. Boris
D 3	S. Philippe, Jacques
L 4	S. Sylvain
M 5	Se Judith
M 6	Se Prudence 19
J 7	Se Gisèle
V 8	Victoire 1945
S 9	Se Pacôme
D 10	Se Solange
L 11	Se Estelle
M 12	S. Achille
M 13	Se Rolande 20
J 14	S. Mathias
V 15	Se Denise
S 16	S. Honoré
D 17	S. Pascal
L 18	S. Éric
M 19	S. Yves
M 20	S. Bernardin 21
J 21	Ascension
V 22	S. Émile
S 23	S. Didier
D 24	S. Donatien
L 25	Se Sophie
M 26	S. Béanger
M 27	S. Augustin
J 28	S. Germain 22
V 29	S. Aymar
S 30	S. Ferdinand
D 31	Pentecôte

JUIN	
L 1	Lundi de Pentecôte
M 2	Se Blandine
M 3	S. Kévin
J 4	Se Clotilde 23
V 5	S. Igor
S 6	S. Norbert
D 7	Fête des Mères
L 8	S. Médard
M 9	Se Diane
M 10	S. Landry
J 11	S. Barnabé 24
V 12	S. Guy
S 13	S. Antoine de P.
D 14	Se Elisée
L 15	Se Germaine
M 16	S. J. F. Régis
M 17	S. Hervé
J 18	S. Léonce 25
V 19	S. Romuald
S 20	Été
D 21	Fête des Pères
L 22	S. Alban
M 23	Se Audrey
M 24	S. Jean-Baptiste
J 25	S. Prosper 26
V 26	S. Antheime
S 27	S. Fernand
D 28	Se Irénée
L 29	S. Pierre, Paul
M 30	S. Martial

JUILLET	
M 1	S. Thierry
J 2	S. Martinien 27
V 3	S. Thomas
S 4	S. Florent
D 5	S. Antoine
L 6	Se Mariette
M 7	S. Raoul
M 8	S. Thibault
J 9	Se Amandine 28
V 10	S. Ulrich
S 11	S. Benoît
D 12	S. Olivier
L 13	S. Henri, Joël
M 14	Fête Nationale
M 15	S. Donald
J 16	N-D Mt-Carmel 29
V 17	Se Charlotte
S 18	S. Frédéric
D 19	S. Arsène
L 20	Se Marina
M 21	S. Victor
M 22	Se Marie-Madeleine
J 23	Se Brigitte 30
V 24	Se Christine
S 25	S. Jacques
D 26	SS. Anne, Joachim
L 27	Se Nathalie
M 28	S. Samson
M 29	Se Marthe
J 30	Se Juliette 31
V 31	S. Ignace de L.

AOÛT	
S 1	S. Alphonse
D 2	S. Julien Eymard
L 3	Se Lydie
M 4	S. J.-M. Vianney
M 5	S. Abel
J 6	Transfiguration 32
V 7	S. Gaétan
S 8	S. Dominique
D 9	S. Amour
L 10	S. Laurent
M 11	Se Claire
M 12	Se Clarisse
J 13	S. Hippolyte 33
V 14	S. Évrard
S 15	Assomption
D 16	Se Armel
L 17	S. Hyacinthe
M 18	Se Hélène
M 19	S. Jean-Eudes
J 20	S. Bernard 34
V 21	S. Christophe
S 22	S. Fabrice
D 23	Se Rose de Lima
L 24	S. Barthélémy
M 25	S. Louis
M 26	Se Natacha
J 27	Se Monique 35
V 28	S. Augustin
S 29	Sabine
D 30	S. Fiacre
L 31	S. Aristide

SEPTEMBRE	
M 1	S. Gilles
M 2	Se Ingrid
J 3	S. Grégoire 36
V 4	Se Rosalie
S 5	Se Raïssa
D 6	S. Bertrand
L 7	Se Reine
M 8	Nativité N.-D.
M 9	S. Alain
J 10	Se Inès
V 11	S. Adelphe 37
S 12	S. Apollinaire
D 13	S. Aimé
L 14	La Ste Croix
M 15	S. Roland
M 16	Se Édith
J 17	S. Renaud
V 18	Se Nadège 38
S 19	Se Emilie
D 20	S. Davy
L 21	S. Matthieu
M 22	Autonne
M 23	S. Constant 39
J 24	Se Thécie
V 25	S. Hermann
S 26	SS. Côme, Damien
D 27	S. Vincent de Paul
L 28	S. Venceslas
M 29	S. Michel
M 30	S. Jérôme 40

OCTOBRE	
J 1	Se Thérèse de l'E.
V 2	S. Léger
S 3	S. Gérard
D 4	S. Fr. d'Assise
L 5	Se Fleur
M 6	S. Bruno
M 7	S. Serge
J 8	Se Pélagie 41
V 9	S. Denis
S 10	S. Ghislain
D 11	S. Firmin
L 12	S. Wilfried
M 13	S. Géraud
M 14	S. Juste
J 15	Se Thér. d'Avila 42
V 16	Se Edwige
S 17	S. Baudouin
D 18	S. Luc
L 19	S. René
M 20	Se Adeline
M 21	Se Céline
J 22	Se Eulodie 43
V 23	S. Jean de C.
S 24	S. Florentin
D 25	S. Crépin +1h
L 26	S. Dimitri
M 27	Se Emeline
M 28	SS. Simon, Jude
J 29	S. Narcisse 44
V 30	Se Bienvenue
S 31	S. Quentin

NOVEMBRE	
D 1	Toussaint
L 2	Défunts
M 3	S. Hubert
M 4	S. Charles
J 5	Se Sylvie 45
V 6	Se Bertille
S 7	Se Carine
D 8	S. Geoffroy
L 9	S. Théodore
M 10	S. Léon
M 11	Armistice 1918
J 12	S. Christian 46
V 13	S. Brice
S 14	Se Sidoine
D 15	S. Albert
L 16	Se Marguerite
M 17	Se Elisabeth
M 18	Se Aude
J 19	S. Tanguy 47
V 20	S. Edmond
S 21	Prés. Marie
D 22	Se Cécile
L 23	S. Clément
M 24	Se Flora
M 25	Se Catherine L.
J 26	Se Delphine 48
V 27	S. Séverin
S 28	S. Jacques de la M.
D 29	S. Saturnin
L 30	S. André

DÉCEMBRE	
M 1	Se Florence
M 2	Se Viviane 49
J 3	S. François-Xavier
V 4	Se Barbara
S 5	S. Gérard
D 6	S. Nicolas
L 7	Se Ambroise
M 8	Imm. Conception
M 9	S. Pierre Fourier
J 10	S. Romaric 50
V 11	S. Daniel
S 12	Se Jeanne F. C.
D 13	Se Lucie
L 14	Se Odile
M 15	Se Ninon
M 16	Se Alice
J 17	S. Gaël 51
V 18	S. Gatien
S 19	S. Urbain
D 20	S. Théophile
L 21	Hiver
M 22	Se Françoise Xavière
M 23	S. Armand
J 24	Se Adèle 52
V 25	Noël
S 26	S. Étienne
D 27	S. Jean
L 28	SS. Innocents
M 29	S. David
M 30	S. Roger
J 31	S. Sylvestre 53

Le fromatge de Rocafort.

Rosa e son ome pitiot Jan, dos vielhs de seissanta-dotze ans que n'avian jamai agut de familha vivian de lor comerci d'espiciers a l'ombra de lor vielh clochier. L'autre jorn, pres d'una feblesa, tot d'un cop pitiot Jan s'afaissa e tomba regde, esvenesit, coma fai un cacal mosit. Rosa se rapròpcha de ilh, galòpa à la maison vesina ente demora le medecin que justement era chas se. Leu arribat, lo garissaire atrapa la man de pitiot Jan e ditz :

N'a pas agut de cop de sang, qu'es son dejunar qu'a mau passat e sera leu reviscolat. N'avez pas un pauc d'aiga de Colonha, d'aquela aiga que l'om se conha sus lo chais per sentre bon ? o be lo fons d'un barricot qui senta l'agre ?

Ai be, mossur, del bon vinagre, mas si chau que quo senta fort, ai del fromatge de Rocafort qu'es pòirit e que per mon arma, i a cap de bota de gendarma que puda mai que ilh. Le medecin pren lo fromatge, n'en copa gros coma un cacal. Emb son det, que vai, virona, coma qu'un maçona, li remplís le cros de son nas. E pitiot Jan que quo picava, tot doçament, reviscolava e marmonet entre sas dents :

Rosa, Rosa, tira ton cuol d'aquí o ieu me torne esvenesir.



Le fromage de Roquefort.

Rose et son mari, Petit Jean, deux vieux de soixante-douze ans, qui n'avaient jamais eu d'enfants, vivaient de leur commerce d'épiciers, à l'ombre de leur vieux clocher. L'autre jour, pris d'une faiblesse, tout à coup, Petit Jean s'affaissa et tombe, raide, évanoui, comme le fait une noix moisie. Rose, se rapproche de lui, court à la maison voisine où habite le médecin, qui, justement était chez lui. Aussitôt arrivé, le guérisseur, prend la main de petit Jean et dit :

Il n'a pas eu de congestion, c'est son déjeuner qu'il a mal digéré, et il sera bientôt rétabli. N'avez-vous pas un peu d'eau de Cologne, de cette eau que l'on se met sur la tête pour sentir bon ? Ou bien le fond d'une petite barrique qui sente l'aigre.

J'ai bien, Monsieur, du bon vinaigre, mais s'il faut que cela sente fort, j'ai du fromage de Roquefort qui est pourri et par ma foi, aucune botte de gendarme sent plus mauvais que lui. Le médecin prend du fromage, il en coupe un morceau de la grosseur d'une noix. Avec son doigt, qui va, qui tourne, comme s'il maçonnait, il en remplit le creux de son nez. Petit Jean qui ressentait l'effet du fromage, tout doucement, reprenait conscience, en murmurant entre ses dents :

Rose, Rose, éloigne ton derrière de là, ou je vais de nouveau m'évanouir.

Un peu d'Humour ! (pour faire fuir la bile)

- Si tu mets ceux qui brassent de l'air d'un coté et ceux qui te le pompent de l'autre... Tu as la climatisation gratuite !
 - Il paraît que les efforts sont payants ! J'avais déjà du mal à en faire !
 - C'est au moment où tu vois un moustique se poser sur tes testicules que tu te rends compte qu'il y a moyen de régler certains problèmes autrement que par la violence.
 - Ne rien faire oui, mais le faire bien.
 - On m'a toujours dit qu'il faut cueillir les cerises avec la queue. Déjà que j'ai du mal avec la main.
 - Je fais deux régimes en même temps, parce qu'avec un seul, je n'avais pas assez à manger.
 - Ceux qui boivent pour oublier sont priés de payer d'avance, merci.
 - C'est parce que la vitesse de la lumière est supérieure à celle du son que tant de gens paraissent brillants avant d'avoir l'air cons.
 - La culture c'est comme la confiture : moins on en a, plus on l'étale.
 - Celui qui parle de moi par-derrière fait honneur à mon derrière !
 - Les hommes c'est comme la neige, on ne sait jamais combien de centimètre on aura ni combien de temps ca tiendra.
 - Le pire con, c'est le vieux con, on ne peut rien contre l'expérience.
 - Parfois, je regarde la télé toute la journée, c'est chiant ! Mais quand je l'allume, c'est pire...
 - Les petites filles aiment les poupées, les petits garçons aiment les soldats.
- Les grandes filles aiment les soldats, les grands garçons aiment les poupées.





Saint Martial d'Albarède

Au fil des ans

Le Conseil Municipal et le Personnel Communal

vous présentent leurs Meilleurs Voeux

Pour l'Année 2020



Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction et à la mise en page de ce Bulletin Municipal 2019